

Conférence de presse de la Cour des comptes

Évaluation de politique publique portant sur les mesures volontaires en faveur de la biodiversité

Madame, Monsieur,

À l'occasion de la parution d'un nouveau rapport d'évaluation, les magistrats de la Cour des comptes ont le plaisir de vous convier à une conférence de presse qui aura lieu le

Judi 31 octobre 2019 à 10 heures
à la salle des ventes de l'Office des faillites (salle Hermès)
Route de Chêne 54, rez-de-chaussée, 1208 Genève.
(arrêt TPG 12/21 : Amandolier)

L'évaluation a débuté à la suite d'une analyse de risque menée par la Cour qui relevait que le déclin de la biodiversité engendre des risques sociaux, économiques et environnementaux importants. La Cour a donc décidé de s'autosaisir de cette thématique en menant une évaluation de politique publique portant sur les mesures volontaires en faveur de la biodiversité prises par les 23 communes urbaines du canton.

Dans le cadre de cette évaluation, la Cour s'est fixé quatre objectifs principaux :

- Évaluer le degré de mise en œuvre des mesures volontaires en faveur de la biodiversité.
- Identifier les difficultés de mise en œuvre susceptibles de remettre en question la pérennité des mesures.
- Identifier l'impact financier découlant de la mise en œuvre des mesures volontaires en faveur de la biodiversité.
- Évaluer la manière dont la population perçoit les mesures volontaires en faveur de la biodiversité.

De plus, un questionnaire a été envoyé aux 23 communes urbaines genevoises afin de récolter les mesures volontaires en faveur de la biodiversité présentes sur les surfaces gérées et appartenant à chaque commune.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

François PAYCHÈRE
Président

Pour toute information complémentaire, prière de prendre contact avec :
Monsieur François PAYCHÈRE, président de la Cour des comptes
Tél. 022 388 77 90, courriel : francois.paychere@cdc.ge.ch